PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

236 *Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments*

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Clet a adopté le projet de règlement 236.

   Le projet de règlement 236 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments permet de s'assurer qu'un certain standard de qualité structurale sera préservé pour un bâtiment en régissant, entre autres :

   - l'entretien de toutes ses parties constituantes afin qu'elles offrent la solidité nécessaire pour résister aux divers éléments de la nature;
   - sa conservation en bon état pour qu'il puisse servir à l'usage auquel il est destiné et soit sécuritaire, salubre et habitable pour ses occupants;
   - son entretien de manière à ce qu'il ne paraisse pas délabré ou dans un état apparent et continu d'abandon;
   - son maintien dans un état qui assure sa conservation et évite qu'il se détériore.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 30 mars 2026 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal au 4, rue du Moulin à Saint-Clet . Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement ;

3. Que le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Clet situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet durant les heures normales de bureau.

4. Le projet de règlement numéro 236 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Clet, ce 13 mars 2026

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière